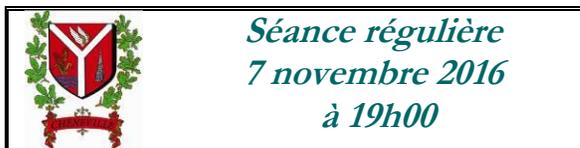


MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 7 novembre 2016, à 19 h, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Viens, monsieur Normand Bois, madame Sylvie Potvin et monsieur Yves Laurendeau.

Absents : madame Nathalie Evrard a motivé son absence.

Madame Suzanne Prévost, directrice générale est également présente.

L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-11-275

Ouverture de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance est ouverte à 19 h, en gardant le varia ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX

2016-11-276

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2016-11-277

Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 27 octobre 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance régulière du 3 octobre 2016 et de la séance extraordinaire du 27 octobre 2016;

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. RAPPORT DES COMITÉS

Gaétan Labelle siège n° 1

Transport, Bâtiments municipaux, Traitement des eaux usées

Nicole Viens siège n° 2

Ressources humaines, Transport adapté, Matière résiduelle, O.M.H., Urbanisme, Centre Saint-Paul/Bibliothèque

Nathalie Evrard siège n° 3

Politique familiale, Centre Saint-Félix/Loisirs, Parcs et Terrains

Normand Bois siège n° 4

Sécurité publique, Transport, Aqueduc, Traitement des eaux usées

Sylvie Potvin siège n° 5

Ressources humaines, Bâtiments municipaux, Coop Santé, Urbanisme

Yves Laurendeau siège n° 6

Sécurité publique, Centre Saint-Félix/Loisirs, Aqueduc, Parcs et Terrains

4. RAPPORT DES DÉPARTEMENTS/URBANISME ET VOIRIE

Le rapport en urbanisme, travaux publics et aqueduc et la liste des permis ont été déposés pour le mois d'octobre 2016.

5. DOSSIERS À TRAITER

5.1. Discours du maire

Bonjour à toutes et à tous et bienvenue à cette rencontre prévue en vertu de l'article 955 du Code municipal du Québec.

L'année 2016 se terminera bientôt et c'est avec plaisir que je vous informe de quelques réalisations pour cette année telles que :

- Installation d'une borne sèche sur la Montée Vinoy Ouest
- Travaux aux bassins d'eau potable (subventionnés par la taxe d'accise)
- Continuité des visites de prévention de type résidentielle et de chalet dans le cadre de notre engagement envers nos citoyens et le Schéma de couverture de risque Incendie adopté par la MRC de Papineau en 2009
- Adoption de la nouvelle réglementation d'urbanisme
- Mandat à Asisto Inc. (firme d'ingénierie) afin de bonifier le projet d'égout dans le centre urbain de la municipalité, à soumettre pour subvention
- Nouveau Festival Le Porc Épique - les dates de la deuxième édition, à retenir, sont du 28 juin au 2 juillet 2017
- Continuité du Camp de jour et du Service de garde
- Asphaltage d'une partie du chemin Lavergne
- Poursuite du projet Écocentre en collaboration avec la municipalité de Lac-Simon
- Nouveau contrat de déneigement des rues de la municipalité d'une durée de 3 ans, avec option de renouvellement de 2 années supplémentaires
- Nouveau contrat de déneigements des trottoirs d'une durée de 3 ans, avec possibilité de renouveler pour 2 années de plus

- Achat d'une remorque-dompeuse nécessaire à la qualité de travail à effectuer, puisque les camions ont été vendus

Je profite de l'occasion pour vous annoncer quelques projets à réaliser pour l'année 2017 tels que :

- Début des travaux sur les Montées Dinél et Vinoy
- Étude de projet pour l'installation de lampadaires décoratifs sur Albert-Ferland
- Amélioration du règlement des nuisances
- Démolition de la bâtisse du 73 rue Hôtel-de-Ville
- Étude d'un projet de fresque
- Dépôt d'une nouvelle demande de subvention pour le projet égout
- Étude pour le remplacement du Trackless
- Préparation d'un nouveau règlement pour la collecte et la disposition des matières résiduelles
- Restructuration des postes du département de la voirie
- Finalité de la réforme cadastrale en début d'année 2017
- Nouveau contrat à la firme Aquatech Inc. pour la gestion de notre système de traitement et de distribution d'eau potable (aqueduc)
- Continuer les formations de notre personnel pour assurer une qualité de services à nos contribuables
- Maintenir une administration serrée dans tous les départements

L'année 2015 s'est terminée avec un surplus de 202 979 \$, le surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2015 s'élevait à 319 125 \$, et le surplus affecté s'élevait à 249 698 \$. La réalisation a été de 1 706 977 \$ alors que les prévisions budgétaires étaient de 1 610 257 \$.

D'autre part, la rémunération des élus, pour 2016, est établie comme suit :

- La rémunération annuelle du maire est de 12 349 \$, plus l'allocation de dépenses de 6 175\$ pour un total de 18 524\$.
- La rémunération annuelle des conseillers est de 24 698 \$ plus l'allocation de dépenses de 12 349 \$ pour un total de 37 047 \$ soit un montant total de 6 175 \$ pour chaque conseiller.
- À la MRC de Papineau, la rémunération annuelle de conseiller est de 4 789 \$, plus l'allocation de dépenses de 2 394 \$ pour un total de 7 183\$

À cette période de l'année, la municipalité prévoit des surplus, dus à la vente des camions de déneigement et des véhicules pour le ramassage des matières résiduelles suite à la fin de l'entente intermunicipale avec Montpellier et Duhamel. Voici la liste des contrats et dépenses de plus de 25 000.00 \$ octroyés par la municipalité en 2016 :

- | | |
|--------------------------------------|-----------|
| • Groupe Québeco Inc. | 39 082 \$ |
| • Sûreté du Québec | 62 396 \$ |
| • Ministère des Transports du Québec | 233 307\$ |

Contrat et dépenses de plus de 2 000.00 \$ conclus au cours de cette période avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense de plus de 25 000.00 \$:

- | | |
|-----------------------------|------------|
| • Servitech | 27 637 \$ |
| • Municipalité de Lac Simon | 179 873 \$ |

• Sûreté du Québec	62 396 \$
• Assomption Vie	48 671 \$
• Great-West	38 337 \$
• Service d'excavation J. Lirette	30 362 \$
• M.R.C. de Papineau	53 832 \$
• Asphalte Raymond Inc.	44 711 \$
• Excavation Proulx et fils	42 169 \$
• Groupe Québéco Inc.	63 457 \$
• Ministère des Transports	249 347\$

De plus, la municipalité de Chénéville maintient son partenariat dans la délégation de compétence avec la municipalité de Lac-Simon en matière d'ordures et d'incendie.

• Service d'ordures (Budget)	124 100 \$
• Service Incendie (Budget)	57 175 \$

Au cours de l'année 2016, la municipalité a également obtenu du député de Papineau, monsieur Alexandre Iracà, un montant de 25 000 \$ pour les Montées Vinoy est et ouest, pour la Montée Dinel et pour la Montée Dumouchel.

Le nouveau calendrier 2017 arrivera à vos portes pour Noël, car nous croyons qu'il s'agit d'un outil de référence très apprécié par la population de Chénéville.

Finalement, je veux profiter de cette occasion pour souhaiter à tous en mon nom, au nom des conseillers, conseillères et au nom de nos employés (es), nos meilleurs vœux pour Noël et le Nouvel An.



Gilles Tremblay
Maire de la municipalité de Chénéville

5.2. 2016-11-278

Adoption du calendrier relatif à la tenue des séances régulières du conseil pour l'année 2017

ATTENDU QUE l'article 148 du *Code municipal du Québec* (ou l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*) prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances régulières pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune des séances;

ATTENDU QUE le calendrier suivant soit adopté relativement à la tenue des séances régulières du conseil municipal pour l'année 2017 qui se tiendront **les lundis à 19h ou les mardis lors des congés fériés**;

Lundi 9 janvier	19h00	Lundi 3 juillet	19h00
Lundi 6 février	19h00	Lundi 7 août	19h00
Lundi 6 mars	19h00	Mardi 5 septembre	19h00
Lundi 3 avril	19h00	Lundi 2 octobre	19h00
Lundi 1er mai	19h00	Lundi 13 novembre	19h00
Lundi 5 juin	19h00	Lundi 4 décembre	19h00

ATTENDU QU' un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi qui régit la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte le calendrier des séances tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.3. 2016-11-279

Fermeture pour congé des fêtes

ATTENDU QUE le congé des fêtes proposé est du 23 décembre 2016 au 6 janvier 2017 inclusivement;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau est fermée aux mêmes dates;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la période de congé des fêtes proposé par la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.4. 2016-11-280

Partage des coûts avec la municipalité de Lac-Simon pour le cahier de vœux de Noël dans le journal La Petite-Nation

ATTENDUE QU' un partage de l'espace publicitaire au cahier de Noël dans le journal Petite-Nation nous est proposé en participation avec la municipalité de Lac-Simon;

ATTENDU QUE cet espace sera facturé à parts égales, pour un montant total de 543\$ plus les taxes applicables, donc 271.50\$ plus les taxes applicables pour chaque municipalité;

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la directrice générale, madame Suzanne Prévost, à participer au cahier de vœux de Noël au nom de la municipalité de Chénéville selon les modalités décrites plus haut;

QUE,

La dépense soit facturée au compte # 02-13000-341.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.5. 2016-11-281

Autorisation pour le maire et la directrice générale à revoir et à signer l'entente de renouvellement d'adhésion Tricentris

ATTENDU QUE l'entente d'adhésion Tricentris vient à échéance le 13 avril 2017;

ATTENDU QUE Tricentris a résolu de procéder au renouvellement de toutes les ententes en vigueur pour une période de 5 ans allant jusqu'au 14 avril 2022;

ATTENDU QU' des changements ont été apportés à l'entente actuelle, dont la mise à jour des formules de calcul des subventions des membres;

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente de renouvellement d'adhésion Tricentris.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.6. 2016-11-282

Approbation de la programmation révisée – TECQ 2014-2018

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE,

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE,

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE,

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE,

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE,

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.7. 2016-11-283

Autorisation de signature et de communication de renseignements auprès du Ministère du Revenu du Québec ainsi qu'auprès de Receveur Général du Canada

ATTENDU QU' une autorisation pour donner accès aux renseignements ou aux documents confidentiels que Revenu Québec détient concernant la municipalité de Chénéville et permettre à une personne d'agir en son nom auprès de Revenu Québec et du Receveur Général du Canada doit être donnée;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le Conseil autorise, Monsieur Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville à signer la procuration autorisant Madame Suzanne Prévost, directrice générale et Madame Sylvette Lavergne, agent comptable, à représenter la municipalité et à agir en son nom auprès du Receveur Général du Canada ainsi qu'auprès du Ministère du Revenu du Québec concernant les déclarations de la T.V.Q. et la T.P.S. ainsi que les retenues et cotisation à titre d'employeur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.8. 2016-11-284

Radiation de soldes de comptes en souffrances

ATTENDU QUE la directrice générale a soumis une liste de créances jugées irrécouvrables, et ce malgré l'application des mesures de recouvrement;

ATTENDU QU' il s'agit de créances provenant de taxes de terrains vacants, incluant des intérêts, qui sont dues depuis plus de 3 ans et qui ne sont pas payées;

ATTENDU QUE ces taxes sont prescrites et qu'il y a lieu de les radier des comptes à recevoir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la radiation du solde des comptes établis selon la liste présentée par la directrice générale au montant de 1 617.02 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.9. 2016-11-285

Nomination d'un pro-maire pour l'année 2017

ATTENDU QU' une personne doit représenter la municipalité advenant une absence du maire;

ATTENDU QUE la nomination est pour une période d'un an;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Madame Sylvie Potvin soit nommée pro-maire pour l'année 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.10. 2016-11-286

Remplacement des pompes doseuses – Station de pompage

ATTENDU QUE les pompes doseuses de la station de pompage doivent être changées;

ATTENDU QUE Chem Action soumissionne pour un montant de 4 923.00\$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE l'installation sera effectuée par la firme Aquatech Inc. et le branchement par Automatisation R.L.;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise l'achat de pompes doseuses ainsi que les frais d'installation et de branchement s'y rattachant;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-41300-643.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.11. 2016-11-287

Autorisation de paiement de la part de la municipalité pour le festival Le Porc Épique

ATTENDU QUE Mario Legault a déposé, au nom de l'Association des aînés et aînées du Manoir Chéné (AAAMC) la programmation du festival Le Porc Épique pour 2017;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement de 10 000\$, selon l'entente, de la contribution de la municipalité pour l'année 2017 du festival Le Porc Épique;

QUE,

La dépense soit prise au compte # 02-70190-447.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.12. 2016-11-288

Octroi du contrat pour la démolition de la bâtisse située au 73 rue Hôtel-de-Ville

ATTENDU QUE la Municipalité a fait l'acquisition de la bâtisse située au 73, rue Hôtel-de-Ville en octobre 2015;

ATTENDU QUE ce bâtiment nécessite de grosses rénovations pour le rendre conforme et sécuritaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire utiliser le terrain pour du stationnement supplémentaire;

ATTENDU QU' un appel d'offres a été émis pour la démolition de la bâtisse;

ATTENDU QUE le résultat d'ouverture des soumissions du 1er novembre 2016 est le suivant :

-Sodevco	135 300.00\$
-Choc Démolition Inc.	52 453.89\$
-Axe Construction	57 888.00\$
-Excavation L. Martel Inc.	69 570.00\$
- Excapro Excavation	107 760.30\$
- Gestion DMJ	41 200.00\$
- Paysagiste Envert et fils	98 079.23\$
- Les Services RC Miller	88 672.17\$

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la signature du contrat avec Gestion DMJ pour un montant total de 41 200.00\$, taxes incluses;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 03-61040-000.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.13. 2016-11-289

Acceptation de l'offre de Plomberie David pour récupération de matériaux de la bâtisse située au 73 rue Hôtel-de-Ville

ATTENDU QUE la Municipalité fera démolir la bâtisse située au 73, rue Hôtel-de-Ville;

ATTENDU QUE la Plomberie Wilfrid David & fils a fait une proposition à la municipalité afin d'enlever et d'acquérir certains matériaux de la bâtisse dans le but d'en faire la récupération et a démontré qu'il dispose de la licence nécessaire pour le faire ainsi qu'une assurance responsabilité;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la proposition de la Plomberie Wilfrid David & fils au montant de 1 500.00\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.14. 2016-11-290

Demande d'appui– Demande de subvention pour projet égout

ATTENDU QUE la Municipalité de Chénéville est un centre de services que les citoyens des municipalités voisines fréquentent pour ses commerces et services professionnels;

ATTENDU QU' il y a une problématique de traitement des eaux usées dans le centre urbain de Chénéville, ce qui empêche l'établissement de nouveaux commerces, services et résidents;

ATTENDU QUE des démarches sont présentement en cours afin de déposer une demande de subvention pour financer l'implantation d'une solution de traitement des eaux usées du périmètre urbain;

Il est proposé par monsieur Normand Bois et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande l'appui des autres municipalités de la MRC de Papineau afin d'ajouter un caractère régional à la demande de financement pour le projet égout qui sera bientôt déposée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.15. 2016-11-291

Autorisation de recours judiciaire devant la Cour municipale – Matricule 1783-15-6819

ATTENDU QUE l'inspecteur a fait son rapport de l'infraction constatée;

ATTENDU QUE les articles 5, 10.1, 10.3, 10.4, 15 et 21 du règlement #97-009 relatif aux animaux s'appliquent;

ATTENDU QUE suivant le règlement sur les permis et certificats, article 802, le Conseil peut autoriser l'exercice de recours judiciaire approprié et faire traduire l'infraction devant la Cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, pour plaider dans ce dossier d'infraction en Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.16. 2016-11-292

Dérogation au règlement de zonage 2016-061 – Matricule 2085-73-2060

ATTENDU QUE l'inspecteur a fait son rapport de l'infraction constatée;

ATTENDU QUE l'article 43 du règlement de zonage #2016-061s'applique;

ATTENDU QU' il y a cinq bâtiments, au lieu du maximum de trois autorisés, situés à moins de 30 mètres de l'habitation du matricule 2085-73-2060;

ATTENDU QUE l'inspecteur recommande de tolérer la situation puisque les bâtiments sont déjà existants et que l'ensemble est très bien entretenu;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte que le matricule 2085-73-2060 fasse l'objet d'une dérogation au règlement de zonage 2016-061, tant que le propriétaire s'assure de maintenir les lieux dans un bon état;

QUE,

Des permis pour les bâtiments complémentaires soient émis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.17. 2016-11-293

Entente entre la Municipalité et le Matricule 1783-37-7428

ATTENDU QUE le propriétaire du matricule 1783-37-7428 a signé une entente avec la municipalité concernant des travaux à effectuer sur son bâtiment en vertu du règlement de zonage 2000-005, version refondue 2010, article 5.2 concernant le revêtement extérieur;

ATTENDU QUE cette entente est conditionnelle à l'acceptation de celle-ci par le conseil;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville entérine l'entente conclue entre monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, et le propriétaire du matricule 1783-37-7428 concernant les délais pour les travaux à effectuer à son bâtiment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.18. 2016-11-294

**Autorisation de recours judiciaire devant la Cour municipale –
Matricule 1987-91-2600**

ATTENDU QUE l'inspecteur a fait son rapport de l'infraction constatée;

ATTENDU QUE la loi sur la qualité de l'environnement du Québec, chapitre Q-2, r.22 du Québec, section deux, article 3, relatif à l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées s'applique;

ATTENDU QUE suivant le règlement sur les permis et certificats, article 802, le Conseil peut autoriser l'exercice de recours judiciaire approprié et faire traduire l'infraction devant la Cour municipale;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par madame Sylvie Potvin
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville mandate monsieur Pierre Blanc, inspecteur municipal, pour plaider dans ce dossier d'infraction en Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. CORRESPONDANCE

C-001 Demande d'appui – Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Loi sur les ingénieurs du Québec

2016-11-295

Demande d'appui – Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours – Loi sur les ingénieurs du Québec

ATTENDU QUE le conseil a adopté par le passé la résolution 2014-06-153, semblable à celle-ci;

ATTENDU QUE la *loi sur les ingénieurs du Québec* date de 1964;

ATTENDU QUE les dernières modifications concernant l'article deux (2) de la dite loi date de 1973;

ATTENDU QUE le coût maximal de 3000\$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la Loi, ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973;

ATTENDU QUE les coûts, aujourd'hui, reliés à l'entretien régulier des infrastructures routières ou autres (réparation d'aqueduc ou d'égout, remplacement de ponceau, etc.) sont la plupart du temps plus de 3000\$ pour chaque travail effectué;

ATTENDU QUE ces travaux d'entretien régulier, de réparation ou de remplacement d'équipements sont effectués dans une majorité de cas en régie interne par les municipalités, sans l'avis ou sans la surveillance d'un ingénieur, et ce, dans les règles de l'art;

ATTENDU QUE l'obligation de passer par un service d'ingénierie entraîne des coûts supplémentaires pour les municipalités;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande au gouvernement du Québec de modifier la *loi sur les ingénieurs du Québec*, de façon à tenir compte des réalités municipales d'aujourd'hui;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande un ajustement du coût maximal de 3000\$ relié aux travaux sur les voies publiques ou de réparation d'infrastructures, de l'alinéa a) de cet article deux (2) de la Loi, qui ne tient pas compte de la valeur d'aujourd'hui par rapport à 1973, pour avoir un coût maximal ajusté au montant de 50 000\$;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville aimerait également voir cette loi ajustée en fonction des travaux sur les voies publiques à exclure, tel le rechargement et autres;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville demande également l'appui de la MRC de Papineau dans la revendication auprès du gouvernement du Québec;

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville souhaiterait voir ladite résolution régionale acheminées au gouvernement du Québec, aux MRC du Québec et aux différentes associations telles que l'UMQ, l'ADMQ et la FQM.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C-002 Dépôt de lettre de remerciement du Grand Tour Desjardins

Le conseil de la municipalité de Chénéville reçoit le dépôt de la lettre de remerciement du Grand Tour Desjardins concernant leur passage en août dernier.

2016-11-296

Lettre de remerciement à monsieur Jean-Yves Turpin pour l'aide apportée lors du passage du Grand Tour Desjardins

ATTENDU QUE une lettre de remerciement de la part du coordonnateur de l'événement Grand Tour Desjardins concernant leur passage à Chénéville en août dernier a été reçue;

ATTENDU QUE l'aide apportée par monsieur Jean-Yves Turpin, employé de la municipalité, ainsi que son souci du détail a permis que la halte-dîner de Chénéville soit mémorable pour les participants de cette randonnée à vélo;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville fasse parvenir une lettre de remerciement à monsieur Jean-Yves Turpin pour son dévouement lors du passage du Grand Tour Desjardins dans notre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. VARIA

2016-11-297

Autorisation de signature entente droit de passage – Matricule 1783-41-0050

ATTENDU QUE le sentier de ski de fond que les citoyens de la municipalité utilisent est situé sur le terrain de la municipalité, mais également sur celui d'un citoyen (matricule 1783-1-0050) ;

ATTENDU QUE la municipalité désire signer une entente de droit de passage et d'entretien du sentier avec ce citoyen;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Normand Bois
et résolu

QUE,

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise madame Suzanne Prévost, directrice générale et monsieur Gilles Tremblay, maire à signer l'entente pour le droit de passage concernant le sentier de ski de fond.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS

2016-11-298

ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 9486 à # 9522 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 31/10/2016 et dont le total se chiffre à **75 147.65 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **39 904.70 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **115 052.35 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

Suzanne Prévost, Directrice générale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

2016-11-299

ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois d'octobre 2016 au montant total de **43 452.80 \$**.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. PAROLE AU PUBLIC

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-11-300

Levée de la séance

Il est proposé par madame Nicole Viens
et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gilles Tremblay, Maire

Suzanne Prévost, Directrice générale
Secrétaire-trésorière